

# CHAMP-VUARIN

Les enjeux de la gravière de Botterens

## Amorcer le changement: cap sur l'avenir

Inscrit sur le PSAME\* depuis 1994 et sur le PAL\*\* en vigueur de la commune de Botterens, le projet de gisement de gravier de Champ-Vuarin entre dans la dernière phase de mise à l'enquête avant réception du permis de construire. En réponse aux exigences des autorités

et à la demande de la population, des adaptations ont été apportées au projet initialement mis à l'enquête en 1998. Ces nouvelles mesures s'inscrivent dans l'évolution de l'exploitation des gravières en renforçant les responsabilités des différents intervenants.

## En chiffres

\*\*\* En moyenne

<b>80 000 m<sup>3</sup></b> Volume d'extraction annuel***	<b>&lt; 4 ha</b> Surface totale exploitée sur 9 ans***	<b>&lt; 1,3 ha</b> Surface des zones ouvertes simultanément*** (cf. plan ci-après)
<b>16 m</b> Profondeur excavée***	<b>220</b> Jours d'exploitation, par année***	<b>3</b> Camions circulant en direction de Botterens, par jour***
<b>3</b> Personnes sur place***		

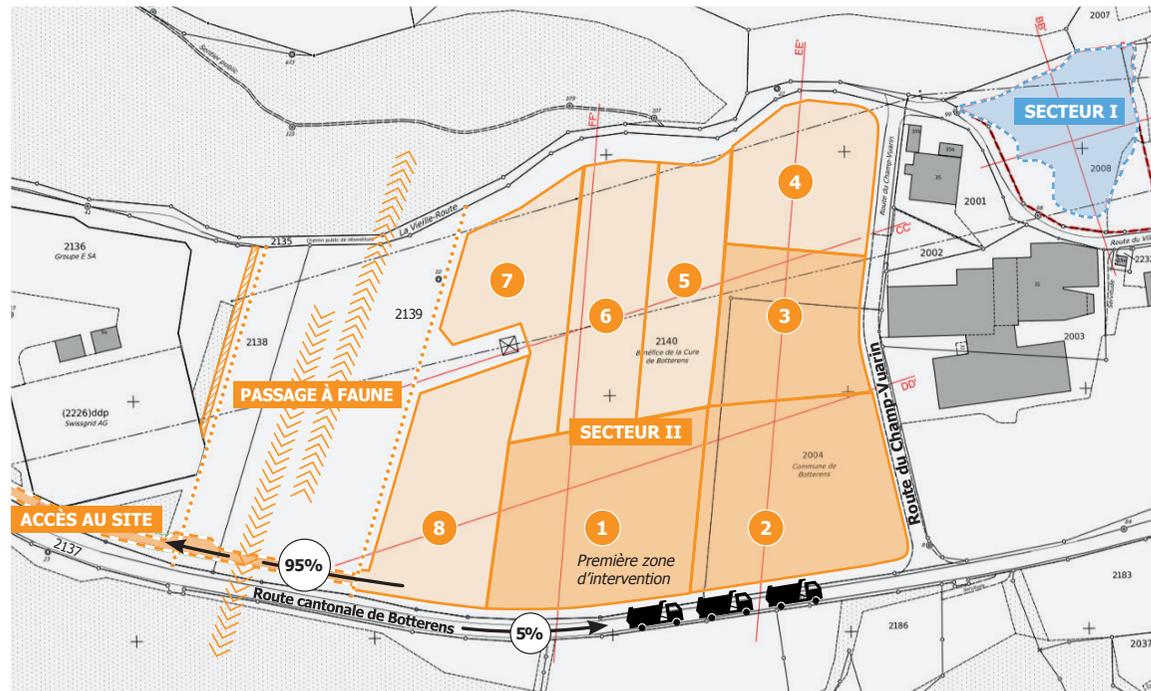
## Simulation de la vue de l'exploitation: zones 1 et 2



## Phases clés du projet



\* Plan sectoriel des aires de matériaux exploitables  
\*\* Plan d'aménagement local



### Secteur I

Exploité dans les années 2000  
 > Comblement  
 > Remise en état  
 Interventions projetées en 2022

### Secteur II

Les 8 zones seront traitées les unes après les autres (1 à 8), année après année, comme suit:  
 > Extraction  
 > Comblement  
 > Remise en état

A l'ouverture de la zone 4, la zone 1 sera remise en état, ainsi de suite.

**3 zones au maximum seront ouvertes simultanément.**

## Maîtriser l'exploitation



**12 ans d'exploitation respectant le cadre légal, dès réception du nouveau permis de construire**

Privilégier l'utilisation des ressources naturelles locales et limiter les importations de gravier. Ces initiatives s'inscrivent dans les recommandations du PSEM\* et dans le traitement et l'utilisation responsables de gravier lié au secteur de la construction. Pour limiter les nuisances inhérentes à l'exploitation du site, l'entreprise s'engage à mettre en place les mesures dictées par les autorités. Le traitement des matériaux ne sera pas réalisé sur place. Il sera effectué sur le site de Sorens.

\* Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux

## Sécuriser les lieux



**Accès modifié selon discussions avec la population de Botterens**

Un nouvel accès au site est prévu en accord avec l'ordonnance sur les règles de la circulation routière. Il permettra d'orienter 95% du trafic lié au transport sur la route H189. La circulation des camions tout comme la visibilité à l'entrée et à la sortie du site sont conformes aux normes VSS\* en vigueur. De plus, le périmètre exploité sera clôturé et interdit au public. Un suivi géotechnique du site sera réalisé afin d'évaluer la stabilité du terrain sur les différents degrés de pente.

\* Normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports

## Préserver l'environnement



**Surveillance des niveaux d'eau et maintien du passage à faune selon les directives des autorités**

Dans le cadre de la mise en place de piézomètres début avril 2019, aucune nappe phréatique n'a été découverte sur le site. Les eaux souterraines ne seront pas touchées lors de l'exploitation de la zone. Néanmoins, pour renforcer la circulation d'eau, 2 m de gravier seront conservés en fond d'exploitation. En réponse aux exigences du Service des forêts et de la nature, le périmètre d'activité s'arrêtera à 15 m de la lisière forestière. Une plantation sera réalisée le long de la parcelle 2136 favorisant le transit de la faune (mesure environnementale).